**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

**Band**: 59 (1995) **Heft**: 233-234

**Artikel:** Frontière linguistique de la Champagne occidentale au XIIIe siècle

Autor: Kawaguchi, Yuji

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-399939

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# FRONTIÈRE LINGUISTIQUE DE LA CHAMPAGNE OCCIDENTALE AU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE

#### Introduction

Dans le domaine de la dialectologie, la définition d'une frontière linguistique est considérée comme un procédé essentiel pour mettre en lumière la présence de deux ou plusieurs langues ou dialectes distinct(e)s. Dans certains cas, la frontière linguistique, constituée généralement d'un faisceau d'isoglosses, manifeste d'une façon symbolique la différenciation des paysages linguistiques (Sprachlandschaften), comme l'a bien illustré Christian Schmitt afin de nous convaincre que la bipartition de la Gaule en langues d'oïl et d'oc a laissé des traces lexicales (SCHMITT 1974). Lorsqu'il s'agit d'un faisceau d'isophones qui représentent des distinctions phonétiques ou phonologiques régulières, la frontière linguistique témoigne le plus souvent de l'opposition entre systèmes phonologiques de deux ou plusieurs langues ou dialectes.

La comparaison purement structuraliste des systèmes phonologiques semble nous amener quelquefois, en dialectologie, à une fragmentation tellement complexe qu'elle nous ferait oublier la coexistence hautement vraisemblable d'un système commun et de systèmes régionaux chez les sujets, ce système commun étant pratiqué, en règle générale, en dehors de mots typiquement dialectaux, cf. KAWAGUCHI 1994c, surtout 414-420.

Dans les scriptae de la France septentrionale au Moyen Age, comme l'a fait justement observer Max Pfister dans ses publications, l'existence d'une koinè paraît aujourd'hui peu convaincante avant le XIIIe siècle, car la norme linguistique de Paris ou de l'Ile-de-France n'avait pas atteint avant 1200 un tel rayonnement dans les scriptoria tant pour les ouvrages littéraires que pour les textes non-littéraires. Par conséquent, quand nous sommes obligés de définir la situation linguistique aux environs de Paris de l'époque, en évitant soigneusement le terme de *francien* (CHAU-RAND 1983) qui nous rappelle un fantôme du siècle dernier, nous aurons probablement raison de parler de(s) dialecte(s) de l'Ile-de-France comme d'autres dialectes de l'ancien français de l'époque. En ce qui concerne les

documents rédigés en langue vulgaire, on ne trouve rien à Paris avant 1220 (MONFRIN 1968, 22). La méthode rigoureusement positiviste, qui serait efficace en elle-même pour faire la preuve de faits linguistiques historiquement vérifiables, ne nous empêche guère de postuler l'existence des dialectes de Paris ou de l'Ile-de-France bien avant le XIIIe siècle. Peu importe que les dialectes soient attestés dans les documents écrits, car dès la seconde moitié du XIIe siècle, nous avons des témoignages irréfutables de la conscience linguistique chez quelques auteurs qui témoignent du prestige des dialectes de l'Ile-de-France: Conon de Béthune, Guernes de Pont-Sainte-Maxence et Aymon de Varennes, etc. cf. BERSCHIN et GOEBL 1978, 203-204 et CHAURAND 1987, 192-197.

Son irradiation linguistique dans les scriptae médiévales en Champagne a commencé, selon toute vraisemblance, dès la seconde moitié du XIIIº siècle. Nous avons pu la reconstruire dans un autre article à travers les documents champenois peu éloignés de la capitale, voir KAWAGU-CHI 1994b, 200-205.

Le présent article a pour but de retracer la frontière linguistique qui existait sans doute dans la Champagne de l'Ouest au long du XIII<sup>e</sup> siècle. A la différence d'autres régions comme la Normandie, la Lorraine, la Picardie, la Wallonie et la Bourgogne, à quelques études près, la Champagne occidentale au Moyen Age a été rarement en elle-même un objet d'étude dialectologique. Mais la complexité ou le manque de personnalité dialectale de la Champagne semble être reconnue depuis longtemps<sup>(1)</sup>.

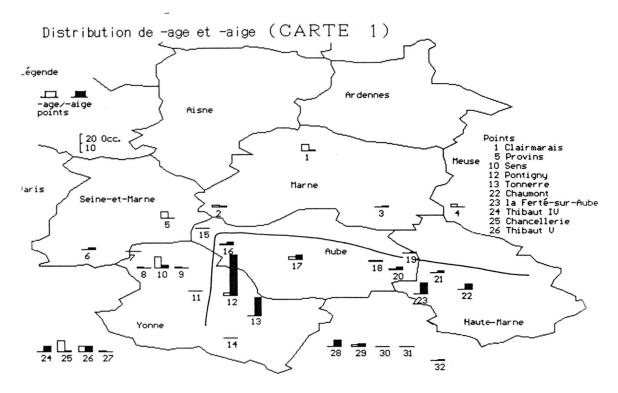
La Champagne au XIIIe siècle ressemblait à un carrefour linguistique où se sont rençontrés des dialectes voisins relativement divergents. D'autre part, puisque la partie occidentale de la Champagne était sans doute la zone pivot des ambitions territoriales du roi de France et du comte de Champagne, la frontière occidentale devait être dynamique dans le courant du XIIIe siècle. Dans la série française de *Documents Linguistiques de la France* dirigée par Jacques Monfrin, on a publié récemment la thèse de Dominique Coq sous le titre *Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans les départements de l'Aube, de la Seine-et-*

<sup>(1)</sup> Adolf Gottschalk (1883) Über die Sprache von Provins im 13. Jahrhundert nebst einigen Urkunden, Inaugural-Dissertation, Halle; Marie-Thérèse Morlet et Marianne Mulon (1976) «Le censier de l'Hôtel-Dieu de Provins», Bibliothèque de l'École des Chartes 134, 5-84. Sur les caractères composites des dialectes champenois médiévaux, voir GOSSEN 1967, 351-363; POPE 1973, 497; WOLF et HUPKA 1981, 22.

Marne et de l'Yonne, Dominique Coq, 1988, Éditions du CNRS, laquelle constitue le corpus de la présente recherche.

## Appartenance linguistique de la Champagne au Moyen Age

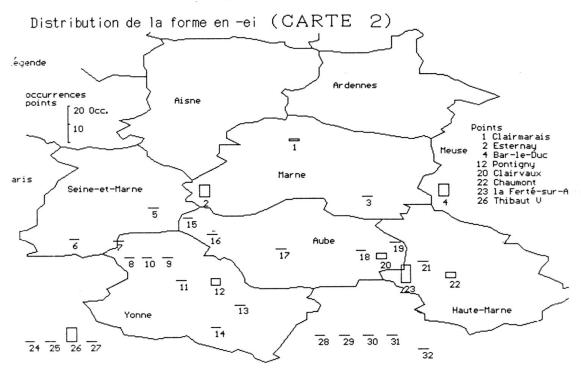
Pour les historiens du français, la situation linguistique de la Champagne médiévale est, probablement dès les premiers siècles de l'ancien français, une des plus délicates à déterminer. La parenté phonétique de la Champagne du Sud avec la Bourgogne ressort sans difficulté d'un trait graphique. Dans les actes de notre corpus, la forme -aige pour -age (ex. domaige pour domage) est relevée surtout dans l'Yonne et la Haute-Marne: points 12 Pontigny, 13 Tonnerre, 22 Chaumont, 23 La Ferté-sur-Aube, voir CARTE 1<sup>(2)</sup>. La carte N° 204 d'Anthonij Dees présente aussi une fréquence élevée de -aige dans l'Yonne, l'Aube et la Haute-Marne. Son foyer se trouve en Bourgogne: 72 % de -aige(s) en Côte-d'Or et Saône-et-Loire, DEES 1980, 218.



<sup>(2)</sup> Cent trois chartes qui datent de 1230 à 1271 y sont éditées. La localisation des points est donnée dans la CARTE 7. Pour plus de détails, KAWAGUCHI 1994a, 2-7.

Au contraire, dans la Champagne de l'Est, quelques traits anthroponymiques témoignent des caractéristiques lorraines. Les noms germaniques tels que Wid-hard, Wig-hard, Wil-helm sont écrits généralement en français sous les formes Guyard ou Guyart, Guichard et, en tant que noms hypocoristiques, Guillemot, Guillemin. Dans la Champagne orientale, plus précisément à La Ferté-sur-Aube, Chaumont et Clairvaux, nous pouvons observer souvent les noms Viart, Vichart, Villemot et Villemins, lesquels attestent évidemment le maintien de la consonne initiale germanique w-, cf. DEES 1980, 265.

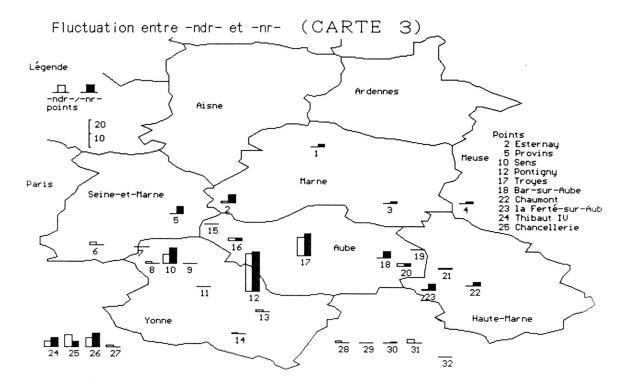
La terminaison verbale -ei pour -é (ex. amei pour amé) est une caractéristique non seulement du Sud-Est de la Champagne, c'est-à-dire de la région comprenant les points 20 Clairvaux, 22 Chaumont et 23 La Fertésur-Aube, mais aussi de la Lorraine, car elle apparaît sept fois dans une charte de Bar-le-Duc, point 4 sur CARTE 2, cf. DEES 1980, 137 et 276.



D'après l'analyse récente de scriptae médiévales par Max Pfister, ces deux traits graphiques de l'Est rendent compte de la bipartition linguistique de la France septentrionale à partir du IXe siècle, laquelle semble correspondre, au niveau politico-culturel, à l'opposition entre la Neustrie et l'Austrasie. La partie orientale: Champagne, Picardie, Hainaut, Wallonie et Lorraine, s'oppose ainsi à la partie occidentale: France de l'Ouest, Centre et partie normande et anglo-normande (PFISTER 1993, 24).

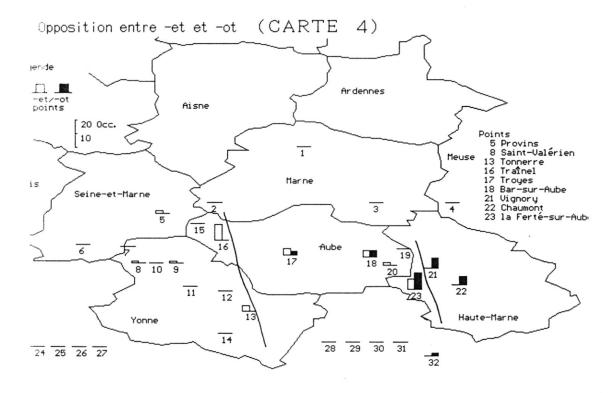
D'autre part, la région dépourvue de -d- épenthétique (ex. prenre pour prendre) se trouve toujours dans la périphérie de la Gaule: Picardie, Flandre, Hainaut, Wallonie, Lorraine. Au contraire, la région innovatrice de -ndr- est située justement dans le Centre: Ile-de-France, une partie de l'Ouest et du Nord-Ouest. Il est probable que cette région constitue le foyer de la forme en -ndr-, bien que les documents en langue vulgaire soient rarissimes dans l'Ile-de-France avant la deuxième moitié du XIIIe siècle, comme je l'ai déjà souligné. En ce qui concerne la situation linguistique de la Champagne au XIIIe siècle, les cartes de Dees ne contiennent aucun renseignement pour les départements de l'Aube et de l'Yonne; nous pouvons toutefois compléter cette lacune (cf. DEES 1980, 255 et 266).

Il faut remarquer ici que la forme sans -d- s'observe généralement non seulement aux points orientaux de la Champagne, pts 18 Bar-sur-Aube, 22 Chaumont, 23 La Ferté-sur-Aube, mais aussi aux points occidentaux, 2 Esternay, 5 Provins. Entre ces deux extrêmes s'étend une zone (10 Sens, 12 Pontigny et 17 Troyes) qui atteste le conflit entre les deux variantes (voir CARTE 3). Il n'est pas étonnant de relever ce conflit entre la forme innovatrice en -ndr- venant de l'Île-de-France ou de Paris et celle, conservatrice, en -nr-, présente aux frontières linguistiques occidentale et orientale de la Champagne.



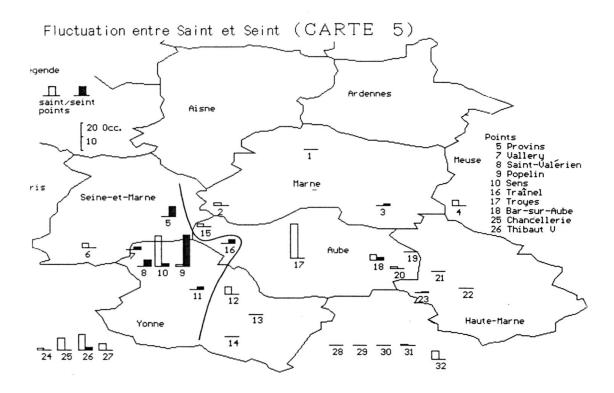
#### Frontière linguistique de la Champagne de l'Ouest

Dans les actes de notre corpus, le diminutif le plus commun pour les noms français provient de lat. -ittus. Il avait généralement les trois variantes graphiques et phonétiques -et, -ot et -at suivant les provinces (LEBEL 1974, 69). On peut observer une opposition entre -et et -ot dans les noms suivants: Felisaut, Feliset, Felisez; Gilet, Gilete, Gilote; Jacot, Jacoz; Jacote, Jaquote, Jaquete; Jaquinet, Jaquinez, Jaquinot, Jaquinoz; Jehannaut, Jehannet, Jehannez, Johennez; Mariete, Mariote; Odoz, Oudet; Poincet, Poincot; Ysabelet, Ysabelez, Ysabelot. La distribution de l'anthroponyme en -et est concentrée dans la Brie et la Champagne occidentale, tandis que c'est dans la Champagne orientale que la forme en -ot foisonne (voir CARTE 4).

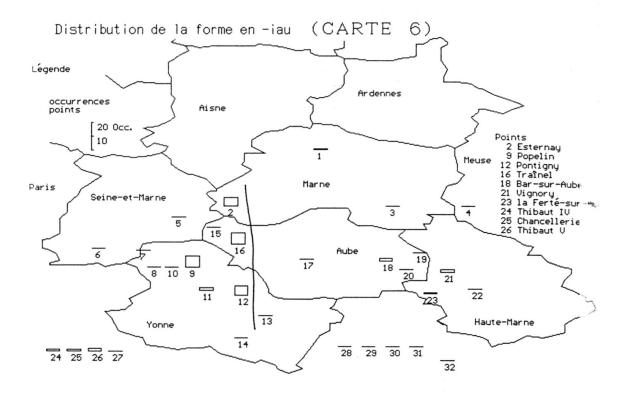


D'autre part, dans notre corpus, les noms de Saint Remi et de l'église de Saint-Pierre-le-Vif, par exemple, sont écrits tantôt Saint Remi et Saint Pere lou Vif, tantôt Seint Remi et Seint Pere lou Vif. Le choix entre Saint et Seint n'est guère déterminé par le nom du saint ou celui de l'église. Alors une telle fluctuation graphique entre Saint et Seint serait-elle aléatoire et due à l'arbitraire des scribes?

Un coup d'œil sur la CARTE 5 dissipera notre hésitation, car les formes *Seint* et *Sein* sont particulièrement fréquentes aux pts 5, Provins, 8 Saint-Valérien, 9 Popelin et 16 Traînel. Parmi ces points, la forme *Saint* n'est attestée qu'une seule fois à Popelin. La graphie -ein- pour -ain- sera considérée comme caractéristique de ce pays limitrophe de la Brie champenoise.



Enfin, Wolf et Hupka considèrent que le suffixe -iau, fr. -eau, est une caractéristique non seulement champenoise, mais commune aussi à la Picardie et à la Wallonie (WOLF et HUPKA 1981, 26, 78-79). Gossen remarque cependant que la forme -iau n'est pas attestée dans les documents du Nord et de l'Est de la Champagne (GOSSEN 1967, 353). Quoi qu'il en soit, si la CARTE 6 ne nous fournit aucune donnée méridionale (cf. Comte de Nevers, Auxerre, Tonnerre, pt 28 Eudes et Mahaut et pt 29 Eudes; Chartes bourguignonnes, pt 30 Duc de Bourgogne et pt 31 sire de Mirabeau), la forme -iau s'observe le plus souvent dans la région fronta-lière entre le royaume de France et le comté de Champagne: cf. les pts 2 Esternay, 12 Pontigny, 16 Traînel.



En examinant de plus près les trois cartes précédentes (CARTES 4, 5, 6) ainsi que la CARTE 1<sup>(3)</sup>, on pourrait soutenir, que le domaine champenois proprement dit s'étend à l'est de la zone frontalière de la Brie, zone constituée par les points suivants: 2 Esternay, 11 Joigny, 12 Pontigny, 13 Tonnerre et 14 Régny-les-Vermenton et 16 Traînel.

## Le paysage dialectal à travers la morphologie verbale

Le groupe de voyelles -oi-, au cours du passage de -oi- à [we] ou [wa], a été mêlé avec -ei-, ce dernier étant d'ailleurs équivalent au groupe -ai- ou à la voyelle simple -e- ouverte. De ce fait, d'une part, la conjugai-son de l'imparfait de l'indicatif par exemple a été amenée à avoir des finales -ait, -aient, etc. au lieu des anciennes -oit, -oient, etc., et, d'autre part, quelques mots ont reçu les formes craie, raide, au lieu de croie, roide; enfin, quelques noms ont conservé, comme Français et François, les deux formes à la fois<sup>(4)</sup>. Plusieurs faits sont ici à signaler.

<sup>(3)</sup> cf. KAWAGUCHI 1994a, 105-107.

<sup>(4)</sup> cf. KAWAGUCHI 1990, 45-56.

D'abord, la désinence de la troisième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif, et celle du présent du conditionnel sont notées dans un acte par la graphie *-ient* (voir les exemples ci-dessous)<sup>(5)</sup>.

Charte de franchise accordée par Thibaut IV à ses hommes de Troyes, acte établi en septembre 1230: avient, avrient «avraient», estient, faisient, ferient, porrient, venient.

Nous ne pouvons y observer qu'une seule occurrence de *-oient*. La forme *-ient* est à coup sûr prédominante dans ce document. Elle est presque la seule pour la troisième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du conditionnel.

De même, dans l'acte établi par le sire de Vignory en Barrois de Champagne, daté de février 1260, la désinence -ient est attestée pour l'imparfait de l'indicatif et le présent du conditionnel: doiverient, porrient, valient «valaient». Il en va différemment de La Ferté-sur-Aube, ville située dans la vallée de l'Aube, et la ville représenta auprès du comte de Champagne, au XIIe siècle au moins, les intérêts de la chevalerie bourguignonne du Barrois de l'Aube (BUR 1977, 430). Dans cette ville sous l'influence de la maison prospère des seigneurs de Châteauvillain (GIGOT 1974, XCVII-XCVIII), le rédacteur de l'acte de vente, établi en août 1260 aux noms et sous les sceaux du prieur et du prévôt de la ville, se servait de la désinence -eient: aveient, avreient, tanreient.

Enfin, dans les nombreux actes de Thibaut V se trouvent très peu de formes en -ient. Thibaut IV mort en 1253, son fils Thibaut V succéda assez jeune à son père. Il me semble qu'un changement dans la désinence verbale s'est produit pendant l'époque des deux comtes. Ainsi peut-on relever des formes en -oient, d'une part, dans l'acte d'assignation de deux rentes par Thibaut V (AA), établi en 1270 à Provins, et, d'autre part, dans l'acte de vente établi en 1271 par le maire et la garde de la prévôté de la même ville (AV).

forme en -oient aroient (AV), avoient (AA, AV) devoient (AV), disoient (AA, AV) faisoient (AA), fesoient (AV) habitoient (AA), panroient (AV) pooient (AV), porroient (AV) forme en -ient occuperient (AA) (cond.)

<sup>(5)</sup> FOUCHE 1967, 172 d), 343. Les exemples proviennent des documents de la ville de Joinville analysés par J. Kraus (KRAUS 1901, 143, 69). On dit que la forme *-ient* apparaît particulièrement en Bourgogne-Comté (HASENOHR 1993, 124).

```
pourroient (AA), prenoient (AA, AV)
recevroient (AA), rendroient (AA)
seroient (AA), soloient (AA)
tanroient (AV), tenooient (AV)
```

Il est certain que les scribes utilisaient la finale -ient à côté de -oient. Cependant, dans les actes en question, la première forme n'apparaît qu'une seule fois.

D'autre part, la forme -oient est sans aucun doute prédominante dans les actes provenant de la chancellerie de Thibaut V. La forme povaient est attestée une seule fois dans la charte de la chancellerie comtale, rédigée en 1270 à Nuits-Saint-Georges. Le scribe du même acte a utilisé ailleurs la désinence -oient: avoient, estoient, metoient, prenoient, semmonnoient, seroient, tenoient. Selon Jacques Monfrin, dans une chancellerie organisée comme celle du comte de Champagne, il est fort vraisemblable que les actes étaient mis au net d'après des minutes, et que les scribes employés par le comte pouvaient venir autant du Bassigny que de l'Île-de-France (MONFRIN 1968, 34 et 40). Dans ces conditions, la langue du document ne peut être considérée comme celle du rédacteur de l'acte. En résumé, la désinence en question nous permet de distinguer assez nettement au moins quatre paysages dialectaux dans la Champagne et la Brie.

- 1. Région à graphie -ient prédominante: Acte de Thibaut IV établi à Troyes et celui de Vignory.
- 2. Région à graphie -ient en train d'être remplacée par -oient: Acte de Thibaut V établi à Provins et celui de Provins.
- 3. Région à graphie -oient prédominante: Acte de la Chancellerie comtale.
- 4. Région à graphie -eient: Acte établi à La Ferté-sur-Aube.

La forme -oient adoptée par la chancellerie comtale, qui y était sans doute devenue la norme vers le milieu du XIIIe siècle, remplaçait l'ancienne -ient dans la Champagne de l'Ouest, à Provins par exemple, alors que la Champagne de l'Est la conservait, à l'exception de La Ferté-sur-Aube. Il est à remarquer que, dans la région limitrophe de la Brie que nous avons définie plus haut d'après quelques cartes, c'est la forme -oient qui était prédominante, exception faite de la forme seient (Point 12, Pontigny).

```
Point 12 (Pontigny)

-eient

Acte de vente à

l'abbé de Pontigny,
août 1269

seient «soient»
```

-oient Acte de vente à l'abbé de Pontigny, mars 1270 avoient, estoient, pooient, porroient Point 16 (Traînel)
-oient
Acte de renonciation du sire de
Traînel, janvier 1259
avoient, disoient, tenoient

#### Conclusion

Les traits graphiques que nous avons pu relever dans le corpus n'acquièrent leur pertinence que par la comparaison avec les données fournies par nos prédécesseurs. En ce qui concerne la dialectologie des textes médiévaux, bien que les études monumentales d'Anthonij Dees sur les chartes du XIIIe siècle nous soient disponibles depuis plus de dix ans, il me semble encore prématuré de parler d'une méthodologie bien établie pour la description du paysage linguistique de telle ou telle région.

De fait, si la frontière linguistique au moyen âge n'est pas fondée sur les faits historiques, mais déterminée, comme c'est le cas jusqu'ici, uniquement à l'aide de traits linguistiques, que ce soient des traits graphiques et phonétiques ou des traits morphologiques, elle restera toujours plus ou moins subjective, car le choix des traits proviendra souvent de l'arbitraire du chercheur. Nous en arrivons ainsi à penser que la frontière occidentale du comté de Champagne étudiée par Jean Hubert correspond grosso modo à la frontière linguistique briarde que nous venons de retrouver.

On sait qu'au haut Moyen Age, le nom de Brie était toujours évoqué dans les textes comme une région forestière. Au XIe siècle, la limite du comté était donc constituée par une frontière naturelle entourée de diverses forêts: forêts de Mant, de Crécy, de Jouy et de Montigny. Ce n'est qu'à l'époque du défrichement allant de 1200 à 1234, que, dans la Forêt de Crécy, Villeneuve-le-Comte est créée (1203), et que, dans la Forêt de Vernou, l'autorisation du comte Thibaut III en octobre 1200 donne la possibilité de défricher et de construire un village (HIGOUNET 1990, 74). C'est exactement à cette même époque que la rivalité entre le roi de France et le comte de Champagne se manifeste sur le territoire frontalier. Dans la Champagne du Sud, «devant les protestations de la comtesse Blanche contre l'avancée capétienne, le roi prit l'engagement en 1207-1208 de ne plus établir de ville-neuve et de ne plus accepter de paréage dans le territoire compris dans les limites jalonnées par Dixmont, Malay-le-Roi, Fontaine, Voisines, Thorigny et le cours de l'Oreuse (...)» (HIGOUNET 1990, 112). Il ne faut cependant pas oublier que le rayonnement capétien s'est accentué de plus en plus durant la seconde moitié du XIIIe siècle, en particulier à la suite du mariage de Thibaut V avec Isabelle, fille de Louis X (CRUBELLIER 1988, 133). Comme on le sait, Thibaut V eut sa maison à Paris après 1263, où il résidait entre deux séjours à Troyes et à Pampelune (CRUBELLIER et JUILLARD 1969, 27).

Les officiers royaux de Melun voulaient alors savoir jusqu'où devaient s'exercer les droits de la justice royale. Ainsi fut promulgué l'arrêt du Parlement de juin 1270. «En venant du nord, la ligne (= frontière) partait du village de Hautefeuille, contournait les bois de Lumigny et de Nesles, suivait le cours de l'Yères jusqu'au sud de Rozay, allait de là jusqu'à Courpalay, (...) puis elle passait à l'est des <<Haies>> de Nangis (...)», (HUBERT 1955, 16-18). La frontière féodale au XIIIe siècle constituait une marche, selon Hubert qui emprunte le terme à E. Chénon, c'est-à-dire un territoire frontalier de quelques kilomètres qui jouissait de certains droits communs. La frontière linguistique que nous avons pu retrouver tout à l'heure est peu éloignée de la marche briarde. Dans les domaines frontaliers entre les deux pouvoirs, comme on peut l'observer dans les coutumes et péages de Sens au début du XIIIe siècle, «des droits d'entrée ou de passage étaient également perçus à leur commun profit non loin des sept châteaux qui bornaient le domaine du roi: Montereaux Marolles-sur-Seine, Bray-sur-Seine, Traînel, Villemaur, Joigny et Courtenay» (BUR 1977, 451). Deux villes, Traînel et Joigny, se trouvent sur notre frontière linguistique.

Université des Langues Étrangères (Tokyo).

Yuji KAWAGUCHI

### Localisation des points

Points () = nombre de documents analysés.

Dep. Marne: 1. Clairmarais (4); 2. Esternay (2); 3. Vitry-en-Perthois (1).

Dep. Meuse: 4. Bar-le-Duc (1).

Dep. Seine-et-Marne: 5. Provins (5); 6. Nemours (6).

Dep. Yonne: 7. Vallery (2); 8. Saint-Valérien (3); 9. Popelin (1); 10. Sens (5); 11. Joigny (2); 12. Pontigny (7); 13. Tonnerre (2); 14. Régny (1).

Dep. Aube: 15. Jaillac (1); 16. Traînel (7); 17. Troyes (9); 18. Bar-sur-Aube (4); 19. Belroy (1); 20. Clairvaux (6).

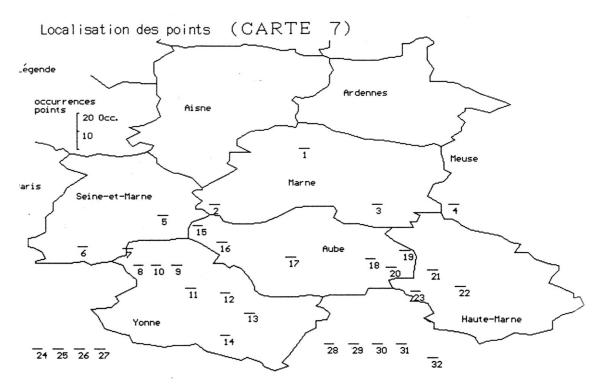
Dep. Haute-Marne: 21. Vignory (1); 22. Chaumont (3); 23. La Ferté-sur-Aube (5).

Comte de Champagne: 24. Thibaut IV (2); 25. Chancellerie-Thibaut V (5); 26. Thibaut V (8); 27. Thibaut IV, V ou Henri III (1).

Comte de Nevers, Auxerre, Tonnerre: 28. Eudes et Mahaut (2); 29. Eudes (1).

Actes bourguignons: 30. Duc de la Bourgogne (1); 31. sire de Mirabeau (1).

Autres: 32. autres (3).



## RÉFÉRENCES

- BERSCHIN H., FELIXBERGER J., GOEBL H. (1978) Französische Sprachgeschichte, Lateinische Basis, Interne und externe Geschichte, Sprachliche Gliederung Frankreichs, Mit einer Einführung in die historische Sprachwissenschaft, Max Hueber, München.
- BUR Michel (1977) La formation du comté de Champagne v. 950 v. 1150, Université de Lille III.
- CHAURAND Jacques (1983) «Pour l'histoire du mot «francien»», Mélanges de dialectologie d'oïl à la mémoire de Robert Loriot, A.B.D.O., Fontaine-lès-Dijon, 91-99, repris dans Les Parlers et les hommes II, 1992, 350-363.
  - (1987) «Parler français au Moyen Age (XIIe et XIIIe siècles)», Qui-Vive Internationale 5, 19-23, repris dans Les Parlers et les hommes II, 1992, 187-197.
- COQ Dominique (1988) Documents Linguistiques de la France (série française) III, Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans les départements de l'Aube, de la Seine-et-Marne et de l'Yonne, Éditions du CNRS, Paris.
- CRUBELLIER Maurice et JUILLARD Charles (1969) Histoire de la Champagne, <<Que sais-je?>> 507, 2e éd., PUF, Paris.
- CRUBELLIER Maurice (dir.) (1988) Histoire de la Champagne, Privat, Toulouse.
- DEES Anthonij (1980) Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13<sup>e</sup> siècle, avec le concours de Pieter Th. van Reenen et de Johan A. de Vries, Max Niemeyer Verlag, Tübingen.

- FOUCHE Pierre (1967) Le verbe français, étude morphologique, Klincksieck, Paris.
- GIGOT Jean-Gabriel (1974) Documents Linguistiques de la France (série française) I, Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans le département de la Haute-Marne, Éditions du CNRS, Paris.
- GOSSEN Carl Theodor (1967) Französische Skriptastudien, Untersuchungen zu den nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters, Hermann Böhlaus Nachf, Wien.
- HASENOHR Geneviève (1993) Introduction à l'ancien français, SEDES, Paris.
- HIGOUNET Charles (1990) Défrichement et villeneuves du Bassin Parisien (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles), Éditions du CNRS, Paris.
- HUBERT Jean (1955) «La frontière occidentale du comté de Champagne du XIe au XIIIe siècle», Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel II, Paris, 14-30.
- KAWAGUCHI Yuji (1990) «EI>OI>WA en français. Pour reconoistre la diffusion du langaige», Recherches Linguistiques en hommage à André Martinet à l'occasion de son 80<sup>e</sup> anniversaire, Tokyo, 41-82.
  - (1994a) Recherches linguistiques sur le champenois au Moyen Age: Phonétisme I, Université de Shizuoka.
  - (1994b) «Peut-on reconstruire des changements phonétiques à partir des textes médiévaux?» *Studies in Humanities 45-1* (Shizuoka University), 193-210.
  - (1994c) «Suffixe -ette (< lat. -itta) en Champagne et en Brie à la lumière des Atlas Linguistiques», Zeitschrift für romanische Philologie 110 3/4, 410-431.
- KRAUS Joseph (1901) Beiträge zur Kenntnis der Mundart der nordöstlichen Champagne im 13. und 14. Jahrhundert, Inaugural-Dissertation, Giessen.
- LEBEL Paul (1974) Les noms de personnes en France, «Que sais-je?» 235, 7e éd., revue par Charles Rostaing, PUF, Paris.
- MONFRIN Jacques (1968) «Le Mode de tradition des actes écrits et les études de dialectologie», Revue de Linguistique Romane 32, 18-47.
- PFISTER Max (1973) «Die sprachliche Bedeutung von Paris und der Ile-de-France vor dem 13. Jahrhundert», Vox Romanica 32, 217-253.
  - (1993) «Scripta et koinè en ancien français aux XIIe et XIIIe siècles?» Écriture, langue commune et normes, Formation spontanée de koinès et standardisation dans la Galloromania et son voisinage, Actes du colloque tenu à l'Université de Neuchâtel, Droz, 17-41.
- POPE Mildred K. (1973) From Latin to Modern French with especial consideration of Anglo-Normand, Manchester University Press, reprinted.
- SCHMITT Christian (1974) Die Sprachlandschaften der Galloromania, Eine lexikalische Studie zum Problem der Entstehung und Charakterisierung, Herbert Lang & Cie AG, Bern.
- WOLF Lothar et HUPKA Werner (1981) Altfranzösisch, Entstehung und Charakteristik, Eine Einführung, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstadt.